



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Compte-rendu affiché le : 13 février 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Albert YOGO

Membres présents : 35

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 7

Mme Isabelle DA SILVA pouvoir à Mme Evelyne BRUNET
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Sandrine BERTHET pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
Mme Marie BRUNET pouvoir à Mme Valérie BOULARD
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à Madame Nesrine MECHKAR
Madame Lucile MOREL pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO

Membre absent: 1

M. Fatih DEMIRAY

Membres ne prenant pas part au vote : 4

Mme Isabelle DA SILVA, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Stéphane GENIN

Délibération n°20230202DEL13

VIE ASSOCIATIVE

Association Le Souvenir Français - Attribution de subvention pour l'année 2023

RAPPORTEUR : M. RENÉ SIMILLION

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de soutien au monde associatif, la Commune de Bron apporte son soutien financier et matériel aux associations opérant sur son territoire qui ouvrent dans le champ de la mémoire et du patrimoine et qui contribuent par leur action auprès des publics à promouvoir des activités de recherches centrées sur la thématique essentielle du devoir de mémoire.

Elle soutient les initiatives et les projets formulés par les associations dans leurs demandes de subventions et les accompagne financièrement dans la réalisation de leurs projets et actions.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € à l'Association Le Souvenir Français au titre de l'année 2023 pour soutenir le devoir de mémoire.

Cette subvention sera versée en une seule fois. L'association devra déposer à la Ville, au plus tard dans les six mois suivant la clôture d'exercice, les justificatifs pour la subvention attribuée au titre de l'année 2023 :

- le dernier procès-verbal de l'assemblée générale qui valide la clôture d'exercice et le rapport d'activité ;
- la composition du bureau de l'association actualisée ;
- les comptes annuels validés (bilan comptable et/ou la situation de trésorerie, et le compte de résultat : dépenses/recettes) ;
- l'attestation d'assurance responsabilité civile ;
- le relevé d'identité bancaire portant une adresse correspondant à celle du numéro SIRET.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention 2023 de 1 500 € à l'Association Le Souvenir Français tel que présenté ci-avant.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD